

Membres en exercice: 29 Membres présents: 25 Membres votants: 29

Le 25 octobre 2022 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 19 octobre 2022. Publication de la convocation le : 20 octobre 2022

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERRECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, M. Michel VAN-PRAET, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, Mme Nathalie COLIN, M. Tony VORMS, M. Jean-Francois MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR Etaient absents:

Mme Armelle BRARD a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERRECHIA Mme Simone JOURAND a donné procuration à Eric BOSSER M. Didier LOAS a donné procuration à Michel COLLOREC M. Jean-Jacques COLIN a donné procuration à M. Didier GUILLON

Quorum: atteint

Secrétaire de séance : Mme Véronique MADEC

Date de transmission au contrôle de légalité : 2 8 OCT. 2022

Date de publication : 2 R OCT. 2022

<u>Délibération n° 2022-129 : approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2022</u> Rapporteur: G Kerloc'h

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2022 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 20 voix pour et 9 voix contre, décide :

Article unique: D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2022

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,

Gurvan KERLOC'H

La Secrétaire de séance, Véronique MADEC

HOTEL DE VILLE

12, QUAI JEAN JAURES - 29770 AUDIERNE COURRIEL: accueil.audierne@audierne.fr TEL: 02 98 70 08 47 - FAX: 02 98 70 25 62

MAIRIE ANNEXE

3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE COURRIEL: accueil.esquibien@audierne.fr

TEL: 02 98 70 02.76 - FAX: 02 98 75 01 42